

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2016

Date de convocation : 20/06/2016

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Antoine PERSPICACE et Mmes Joëlle LOEGEL, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Marie-Antoinette PHILIPP

Membres absents excusés : Mme Mireille SOULIER et MM. Martial SIMON, Joseph FURGAL et Serge MEYER

Procurations : Mme Mireille SOULIER donne procuration à M. Martial SCHWARTZ et M. Joseph FURGAL donne procuration à Mme Marie-Antoinette PHILIPP

Secrétaire de séance Mme Doris RESCH

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1 Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 12/04/2016
- 2 Requalification de la voirie rue des Moulins : attribution du marché
- 3 AFUA du coteau : rétrocession des voiries à la commune
- 4 Commission communale de sécurité : désignation d'un agent de la commune en qualité de membre
- 5 Devenir de l'ancien dépôt municipal (ancien local des pompiers) rue des Moulins
- 6 Affaire LAMY Alexandra
- 7 Associations : demande de subvention
- 8 Demande de M. SCHAMBIL Jean
- 9 Bâtiments communaux locatifs : A) Remboursement de la caution logement 1^{er} étage gauche au Caritas B) Entretien des espaces verts
- 10 Aménagement d'une zone artisanale
- 11 Projet ITAS
- 12 Divers A) Transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence « création et gestion d'un Lieu Accueil Enfants Parents »
B) Remboursement de sinistre
C) Contrat de maintenance et de mises à jour du site internet de la commune
D) Forêt communal : travaux sylvicoles 2016
E) Nouveaux contrôle d'accès en déchèterie
F) Informations diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 12/04/2016

- a) Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Doris RESCH, en tant que secrétaire de séance.
- b) Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 12 avril 2016 qui est accepté à l'unanimité.

2 – Requalification de la voirie rue des Moulins : attribution du marché

Le Maire informe que l'appel d'offre, pour la requalification de la voirie rue des Moulins a été publié le 07 juin 2016.

Le dossier de consultation a été retiré par 16 entreprises et la date limite de remise des offres, en mairie, était fixée au 24 juin 2016 à 12 heures.

La Commission d'appel d'offres et d'adjudication s'est réunie le 24 juin 2016 à 17 h, pour procéder à l'ouverture des plis reçus. Six entreprises ont répondu dans les délais impartis.

De part ce qui précède, et devant l'urgence de cette affaire, le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de retenir, avec l'aide de la commission des travaux, l'entreprise la mieux disante, dès que l'ensemble des contrôles de conformité auront été effectués par le maître d'œuvre, le cabinet Guelle et Fuchs.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la commission de d'appel d'offres et à l'unanimité, autorise le maire

- avec la commission des travaux, de retenir l'entreprise la moins disante dès que celle-ci sera connue.
- à signer le marché correspondant ainsi que de toutes les pièces s'y rattachant.

3 – AFUA du coteau : rétrocession des voiries à la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal que le syndic de l'AFUA du coteau souhaite rétrocéder les réseaux de voirie à la commune. En effet, l'ensemble des travaux de viabilisations sont terminés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la rétrocession des réseaux de voirie de l'AFUA du coteau à la commune
- Autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

4 – Commission Communale de sécurité : désignation d'un agent de la commune en qualité de membre

Le Maire informe que depuis le 01 juin 2015, la Direction Départementale des Territoires, suivant le décret 2014-1312 du 31 octobre 2014, ne participe plus aux visites périodique et inopinées des commissions de sécurité à l'exception des visites d'ouverture, d'extension ou de réouverture (pour les établissement ayant été fermés depuis plus de 10 mois), des établissements des 1ères, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, pour lesquelles leur participation est maintenue.

Suite au décret sus cité, la composition des membres des commissions communales a été modifiée par l'arrêté CAB/SIRACED PC/03 du 01 juin 2015, expressément dans son article 4 qui stipule que depuis le 01 juin 2015, un agent de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétant doit siéger au sein de cette commission.

De plus, sans la présence d'un agent de la commune désigné, le quorum ne serait pas atteint et la commission ne pourra pas statuer.

Après ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. Patrick DECKER, adjoint technique principal 1^{er} classe, comme membre titulaire de la commission communale de sécurité et M. CARTOLANO Bruno, adjoint technique 2^{ème} classe comme membre suppléant.

- charge M. Simon HAMM, 3^{ème} adjoint au maire, en charge du service technique de notifier la désignation au sein de la commission communale de sécurité à MM. DECKER et CARTOLANO
- charge le maire d'établir et de signer l'arrêté municipal correspondant

5 – Devenir de l'ancien dépôt municipal (ancien local des pompiers) rue des Moulins

Le Maire informe les membres présents que les travaux du nouvel atelier municipal sont en cours d'achèvement.

Il demande au Conseil le devenir de l'ancien local des sapeurs-pompiers rue des Moulins qui sert actuellement de dépôt municipal à savoir est ce que la commune met ce bâtiment en vente ?

De part ce qui précède, il donne lecture du courrier adressé par HOLLER Christophe qui souhaite acquérir le dépôt municipal rue des Moulins au prix de 5 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas vendre le local suscité,
- Charge le Maire de notifier la décision du Conseil à M. HOLLER Christophe.

6 – Affaire LAMY Alexandra

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vue du montant des loyers et charges que Mme LAMY Alexandra, locataire du logement 2^{ème} étage de l'immeuble Caritas 3, rue des Champs, est redevable à la commune, il a mandaté un huissier de justice pour mettre en route la procédure d'expulsion du logement sus cité.

Un commandement de payer a été remis le 06 juin 2016 en main propre par l'huissier à Mme LAMY qui a un délai de deux mois, depuis la date sus citée, pour régler l'intégralité de sa dette faute de quoi la procédure d'expulsion sera engagée.

Le Conseil prend acte de cette information et désigne à l'unanimité, Mme LEGUILLON Monique comme référant communal pour ce dossier.

7 – Associations : demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture

- a) de la lettre adressée par le président de l'amicale des sapeurs-pompiers sollicitant une aide financière pour la prise en charge des cotisations et assurances complémentaires des sapeurs-pompiers.

Après délibération, le Conseil décide d'allouer la somme de 714 €.

- b) du courrier adressé par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour les 84 élèves de l'école qui ont participé à la rencontre chants avec les écoles de Kerbach et Bousbach, dans le cadre de la fête de la musique, qui a eu lieu le 21 juin 2016 à l'espace loisirs de Bousbach.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 95 € correspondant aux frais de transport. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

8 – Demande de M. SCHAMBIL Jean

Le Maire informe avoir reçu en mairie la visite de M. SCHAMBIL Jean. Ce dernier lui fait part de son intention de reprendre à son nom la concession au cimetière communal de la tombe n°1.

Cette concession est arrivée à échéance l'année dernière et n'a pas été renouvelé par M. SCHWARTZ Daniel. Cette tombe a pour dimension 2.60 m x 1 m actuellement.

M. SCHAMBIL demande s'il est autorisé à rajouter, accolé à cette tombe, un emplacement de 2.60 m x 1.30 m à ces frais. Son but est de transformer la tombe actuelle en tombe 4 places.

Après avoir pris connaissance du plan transmis, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise M. SCHAMBIL a créé, accolé à la tombe n°1, un emplacement de 2.60 m x 1.30 m dont les frais seront intégralement pris en charges par celui-ci.
- Charge M. le Maire de notifier la décision du Conseil à l'intéressé

9 – Bâtiments communaux locatifs

A) Remboursement de la caution logement 1^{er} étage gauche au Caritas

Le Maire informe que M. PIETYRA Arsène a résilié le bail du logement du 1^{er} étage gauche au Caritas 3, rue des Champs. Aucun dommage n'est à signalé et que par conséquent le remboursement de la somme de 321 € correspondant au dépôt de garantie peut avoir lieu.

Le Conseil, à l'unanimité, décide le remboursement de la caution versée après décompte des charges et loyers dus.

B) Entretien des espaces verts

Le Maire donne la parole à M. HAMM Simon, 3^{ème} adjoint, en charge de ce dossier, qui informe les membres présents que l'entretien des espaces verts de l'immeuble Caritas, du complexe de l'ancien presbytère et du cabinet de la kiné est assuré par les ouvriers communaux. Or, ces espaces faisant parti des communs de ces bâtiments, cette tâche incombe normalement aux locataires.

Le coût annuel de ces travaux s'élève pour

- l'immeuble Caritas à 240 € /an
- le complexe de l'ancien presbytère à 240 € /an
- le cabinet de la kiné à 120 € /an

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de répercuter l'entretien des espaces verts sur les charges locatives des appartements des immeubles et cabinet mentionnés ci-dessus au prorata du nombre de logement et de local à partir du 01 janvier 2017.
- Charge le maire de notifier la décision du conseil aux différents locataires des immeubles concernés.

10 –Aménagement d'une zone artisanale

Le Maire rappelle que, dans sa séance du 12 avril dernier, le Conseil a mandaté le cabinet Guelle et Fuchs pour l'élaboration, le dépôt et le suivie du permis d'aménagement de la future zone artisanale rue de Stiring.

Il présente au Conseil les futurs plans d'aménagement de la zone artisanale. Celle-ci sera divisée en 2 lots.

Il informe que l'ensemble du projet d'aménagement sera transmis prochainement au service instructeur pour l'obtention du permis d'aménager.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- accepte les plans d'aménagement présentés
- charge le Maire de prendre contact avec le service des domaines pour connaître la valeur vénale de ces terrains.

11 – Projet ITAS

Le Maire rappelle que, dans sa séance du 15 janvier dernier, le Conseil Municipal

- avait été informé de la visite de deux représentants de la société ITAS (société française depuis 23 ans spécialisée dans le secteur de la radio, télévision, téléphonie et opérateur d'antenne) qui souhaite installer une antenne de 4^{ème} génération sur notre ban - parcelle section 17 n° 1 (à côté du relais actuel).
- A donné son accord pour vendre à cette société 20 ares du terrain suscité au prix de 20 000 €.

De part ce qui présente et suite à la réunion avec les représentants de la société ITAS du 21 avril 2016, il informe avoir fait un courrier à l'Office Nationale des Forêts (ONF) pour connaître leur position sur cette vente et en leur proposant, en surface compensatrice, en soumission au régime forestier la parcelle cadastrée section 17 n°114 d'une superficie de 47.01 ares.

Par courrier en date du 03 juin 2016, l'ONF nous a répondu que l'installation de cette antenne n'est pas incompatible avec le maintien du régime forestier pour le terrain supportant l'ouvrage, ainsi elle pourra donner un avis favorable pour l'implantation de l'antenne, sous réserve de conserver la totalité de la parcelle section 17 n° 1 dans le patrimoine forestier communal.

Après avoir pris des compléments informations suite au courrier de l'ONF sus citée, celle-ci souhaite que la commune loue la parcelle section 17 n° 1 au lieu de la vendre.

Après ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de maintenir la vente de 20 ares de la parcelle section 17 n° 1 au prix de 20 000 € à la société ITAS
- Demande que les 20 ares du terrain suscité soient retirés du régime forestier.
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à la vente et au retrait du régime forestier.

12 – DIVERS

A) Transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence « création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents »

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France a pour projet l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), projet inscrit dans le Contrat Local de Santé. Ce projet complète utilement le Relais d'Assistantes Maternelles qui relève déjà de la compétence communautaire.

Ce lieu d'accueil atypique est destiné à l'accueil d'enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial. Il ne s'agit ni d'un lieu de garde, ni d'un lieu de soins, mais d'un espace de parole, de rencontre et d'échanges. Peuvent y être

proposées des activités basées sur le jeu, le livre, l'éveil servant de support de dialogue entre les parents eux-mêmes et leurs enfants.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- Créer un espace de rencontre, de parole visant une prévention précoce des troubles de la relation parents - enfants en dehors de toute visée thérapeutique ;
- Conforter la relation parents - enfants en valorisant le rôle et les compétences des parents. Accompagner les parents en termes de réassurance dans leurs compétences parentales ;
- Socialiser l'enfant par l'apprentissage des règles et des échanges avec les autres, pouvant aller jusqu'à la préparation à l'entrée dans des structures de garde puis à l'école ;
- Rompre l'isolement social en offrant aux nouveaux parents et en particulier aux jeunes mères, un espace de rencontre.

Les activités seront ouvertes aux parents 3 jours par semaine, avec une séance délocalisée sur Behren-lès-Forbach.

Pour l'accueil des familles, deux accueillants professionnels seront présents à chaque séance. Ils sont garants du respect du règlement de fonctionnement et des modalités organisationnelles définies dans le projet. La supervision de l'équipe d'accueillants sera assurée par un psychologue.

Il est prévu d'installer le LAEP dans les locaux occupés par le Relais Parents Assistants Maternels au 15 A avenue Passaga à Forbach, permettant ainsi une mutualisation des équipements adaptés à l'accueil du jeune enfant. L'ouverture du LAEP est programmée pour janvier 2017.

Afin que le projet puisse élargir au contrat Enfance Jeunesse, la Communauté d'Agglomération est tenue de se doter de la compétence « création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents » et, par conséquent, de procéder à la modification de ses statuts.

Le Conseil municipal

- accepte la modification de l'article 4. III des statuts, portant sur les compétences facultatives, qui sera complété comme suit : « Création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents ».

B) Remboursement de sinistre

Le Maire rappelle que dans sa séance du 11 septembre 2015, le Conseil avait été informé que l'assurance avait procédé au remboursement de la somme de 162 € sur un montant total de 324 € TTC, part représentant celle de Mme HUBER concernant la dégradation des dalles de plafonds dans les vestiaires à la salle polyvalente, lors de la fête de carnaval du 07 février 2015. Ces dégâts avaient été engendrés par les enfants de Mme HUBER et M. BAEHR. Le solde, à savoir 162 €, restait encore à percevoir de M. BAEHR.

Il informe qu'en date du 14 avril 2016, le recours envers M. BAEHR a abouti et l'assurance vient de nous rembourser la somme de 162 € correspondant au solde dû par ce dernier pour ce sinistre.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

C) Contrat de maintenance et de mises à jour du site internet de la commune

Le Maire donne lecture du nouveau contrat de maintenance et de mises à jour du site internet de la commune. La durée du contrat est de 1 an pour un montant de 435 €. Il comprend :

- La conception et la réalisation du nouveau site internet
- Mise à jour illimitée de site
- Hébergement et nom du domaine
- Mini référencement
- Vérification sécurité anti-hacking et virus
- Maintenance illimitée et complète du site

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce contrat et autorise le Maire à le signer.

D) Forêt communal : travaux sylvicoles 2016

Le Maire soumet au Conseil le programme des travaux sylvicoles 2016 établi par l'ONF pour un coût estimatif de 1 200 € HT. Ces travaux consistent au dépressage avec nettoyage de jeune peuplement.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce programme et autorise le Maire à le signer.

E) Nouveaux contrôles d'accès en déchèterie

Le Maire informe les membres présents que les travaux de rénovation des déchèteries de Behren-les Forbach, Diebling, Rosbruck, Spicheren et Stiring-Wendel qui ont démarré au début de cette année s'achèveront au cours du mois de juin.

En complément de ces travaux, chacune des déchèteries sera désormais équipée d'un contrôle d'accès automatique avec barrières en entrée et en sortie. Les barrières sont actionnées à l'aide du Sydem'Pass, qui est déjà utilisé pour le retrait des sacs de tri.

Ce système sera opérationnel le 01 juillet 2016.

De part ce qui précède, il donne lecture du nouveau règlement de collecte consacré aux déchèteries.

Le Conseil, à l'unanimité, prend actes de ces différentes informations.

F) Informations diverses

1°) Le Maire donne lecture

- a°) du courrier adressé par le directeur de la crèche People et Baby de Behren - les - Forbach dans lequel ce dernier informe qu'actuellement trois familles habitant la commune ont inscrit leurs enfants et qu'actuellement elles bénéficient de place gratuite jusqu'en fin août 2016. Or, pour maintenir ces familles, la crèche demande que la commune verse pour la rentrée de septembre une cotisation d'un montant de 525 € par mois par famille soit la somme de 6 300 € par an.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la demande de la crèche People et Baby de Behren - les - Forbach.

- b°) du courrier adressé par le Président de l'association « Une Rose Un Espoir » dans lequel ce dernier, en son nom, en celui du comité et des motards participant, présente des excuses suite au non passage dans notre village à l'occasion du weekend « une rose un espoir ».

Le Conseil prend acte de cette information.

- 2°) Le maire informe les membres du Conseil que l'association « les enfants du charbon » organise le 19 août 2016 une soirée spéciale élus au tarif de 28 €.

Les membres du Conseil qui sont intéressés pour participer à cette soirée sont invités à se faire connaître avant le 20 juillet 2016 auprès du secrétariat de la mairie.

Le Conseil prend acte de cette information.

- 3°) Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une visite des installations de l'usine METHAVALOR à Morbasch est possible. Il faut juste définir une date.

Le Conseil propose le 16 septembre 2016 à partir de 16 h et charge le maire de voir avec le Sydème pour l'organisation de cette visite.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21 heures 30.
18 délibérations numérotées de 1 à 12 F ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN, Maire

M. Fabrice MEYER

M. Simon HAMM

M. Martial SCHWARTZ

M. Antoine PERSPICACE

Mme Joëlle LOEGEL

Mme Martine DOMITAR

Mme Monique LEGUILLON

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Doris RESCH

Mme Marie-Antoinette PHILIPP